

**135 - Aménagement et urbanisme**

**Propositions financières Budget Primitif 2014**

**Rapport n° CG/2013/58**

**Résumé :**

Le Conseil Général, avec ses quatre Secteurs Départementaux d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) au sein de ses quatre Unités Territoriales d'Aménagement du Territoire (UTAT), intervient auprès des communes et intercommunalités bas-rhinoises qui le souhaitent dans le cadre de leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.

Les crédits inscrits au budget primitif 2014 s'élèvent à 1 157 000 €, dont le détail est présenté dans le présent rapport.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PR	Direction des finances et de la commande publique	1 100 000 €
PR	Mission Appui au Pilotage et Inspection	57 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 157 000 €</b>

**1351 – Aménagement et urbanisme**

Le Conseil Général, avec ses quatre Secteurs Départementaux d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) au sein de ses quatre Unités Territoriales d'Aménagement du Territoire (UTAT), intervient auprès des communes et intercommunalités bas-rhinoises qui le souhaitent dans le cadre de leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.

Les missions des SDAUHs en matière d'accompagnement des collectivités consistent en l'instruction des demandes relevant du droit des sols, l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme (élaboration de Plan Local d'urbanisme,...) et d'aménagement (espaces publics, lotissements,...), la réalisation de prestations en urbanisme (modification de POS/PLU,...) assurées en régie, la réalisation d'études dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, mais également en conseil à toutes les collectivités hors communauté urbaine de Strasbourg.

A ce titre un montant de 885 000 € est inscrit en recettes pour :

- la facturation des prestations effectuées par les SDAUHs dans le cadre de leur mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, conformément au dispositif adopté par cette assemblée, à hauteur de 435 000 €,
- la contribution des communes à l'instruction des autorisations en matière de droit du sol réalisée par les SDAUHs pour lesdites communes, conformément aux délibérations de l'assemblée plénière adoptées en juin 2009 et octobre 2012 sur le déploiement de la prestation ADS, à hauteur de 450 000 €.

Par ailleurs, la Mission Appui au Pilotage et Inspection a inscrit en dépenses :

- 21 000 € pour des subventions à la Région pour le financement de projets dans le cadre de la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) menés avec la Région, le Département du Haut-Rhin, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace (CAMSA) et la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) ;
- 6 000 € pour une subvention au département du Haut-Rhin dans le cadre du projet de Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) ;
- 30 000 € pour une subvention à la Région pour le co-financement du projet de Géoplateforme pour la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL).

Enfin la Direction des Finances et de la Commande Publique a inscrit 1 100 000 € en montant de la dotation annuelle dévolue au CAUE.

Ce montant correspond à une part du produit de la nouvelle Taxe d'Aménagement (équivalente au produit moyen constaté de l'ancienne taxe TDCAUE sur la période antérieure), conformément aux textes en vigueur et à la délibération prise par le Conseil Général le 12 décembre 2011.

Son versement régulier sous forme de mensualités permettra au CAUE de faire face aux aléas de gestion.

#### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
1351	Aménagement et urbanisme	589 000,00 €	1 157 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014.*

*Il décide d'attribuer au CAUE une dotation annuelle de 1 100 000 € versée sous forme de mensualités.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL